

Janvier le 18.

9.
route du pont sans toucher à la culée que pour ôter les pierres qui menaceraient de tomber; de cette manière j'estime qu'en y mettant 2 maçons et 6 Manœuvres ils auront expédié cet ouvrage en moins de 6 jours, mais mettez ce nombre sous autres 60 journées qui devront coûter au plus L: 80. Le charpentier met trop de bois à ses ceintres qui ne doivent servir qu'une couple de jours: Il faut supprimer au moins L de ces pièces marquées (A) & (B) dans les ceintres qu'ils ont envoyé et qu'on leur retourne. Il peut les construire, les poser, les garnir de planches, enfin rendre l'ouvrage fini pour le prix de L: 150. — Les Charrois pas tirons pour les planches sont portés dans le desis tout aussi haut que le reste et je ne vois pas pourquoi vous en Confiez le soin à ce Charpentier qui en vous ôtant un petit embaras le fait payer si chèrement; d'ailleurs un Sous préfet ou un agent n'auroit il pas pu faire exécuter ces charrois, que je croirois d'ailleurs devoir être fait gratis par les Communes.

02.
15
Enfin vous sentez, Et. Ad. que si vous ne trouviez pas de moyens pour soustraire l'état à cette avidité des entrepreneurs la construction d'un nouveau port coûteroit une somme enorme.

Je vous observerai encore que le dernier article du desis porte à 25 Goules pour des pilotis autour de la digue qu'on garniroit de fumier, je défend absolument d'y rien faire de semblable ni aucune autre opération. Vous voudrés bien aussi ne plus m'adresser de Comptes ni desis contenant des Goules; vous connoissés la loi qui les défend.

1045. Soleure 830. A la Chambre administrative à Soleure

Je ne puis adopter votre proposition de Classifier le rayon de chemin d'Olten vers Arbourg dans la première Classe à cause de la Classification des autres Cantons qui en ont de bien plus fatigué que celui là encore dans leur 2^e Classe.

096
Vous sentés, Et. Ad. que cette Classification des autr répondre à un système général pour toute l'Helvétie, il doit nécessairement se rencontrer ça et là quelques petites contrariétés sur lesquelles on est obligé de passer

1055 Daste 831 A la Chambre administrative

Le projet que vous m'avez adressé le 12 courant au sujet de la repartition des pionniers doit faire présupposer qu'en les payant à l'année on peut leur distribuer une plus grande étendue de route la quelle avec les travaux extraordinaires qu'elle présentera pourra fournir toute l'année assez d'occupation à un bon ouvrier. Vous voudrés donc bien voir cet objet aussi sous cette face.

Du reste je vous autorise à mettre votre projet à exécution, ne voyant pas qu'il soit contraire à l'arrêté